DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210531-lmc100000022132-DE

Séance du lundi 31 mai 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021 Réception Préfet : 03/06/2021 Publication RAAD : 03/06/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-2/01

OBJET : Aide à la création de sites Internet - Conventions à conclure avec les communes de Limoges-Fourches et Dammarie-les-Lys.

Depuis 2011, le Département accompagne les collectivités de Seine-et-Marne dans la réalisation de leur site internet institutionnel.

Le développement de l'e-administration à l'échelle territoriale, plus particulièrement auprès des communes, est un élément important de l'attractivité du territoire seine-et-marnais.

Ainsi, le Département se propose d'accompagner les communes de Limoges-Fourches et Dammarie-les-Lys dans la réalisation et l'hébergement de leur site internet institutionnel.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 2/01 en date du 29 mai 2009, relative à l'autorisation pour le Département de publier un logiciel libre, Sem@tic,

VU le rapport de la Commission permanente n° 2/01 en date du 3 mai 2010 relative à l'expérimentation de plateforme Internet Sem@tic avec les communes de Savins, et La Chapelle-Saint-Sulpice et Congis-sur-Thérouanne.

VU la délibération du Conseil général n° 2/3 en date du 28 janvier 2011, relative à l'approbation du schéma des usages et services numériques 2011-2015,

VU la délibération du Conseil général n°2/2 en date du 24 juin 2011, relative à l'approbation de l'Aide à la création de sites internet pour les collectivités de Seine-et-Marne,

VU la délibération n°1/05 en date du 5 mars 2021, relative à l'approbation d'un avenant à la convention pour les communes de moins de 2 000 habitants et d'un avenant à la convention pour les communes de plus de 2 000 habitants et les communes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention relative à l'accompagnement proposé par le Département pour la réalisation du site Internet institutionnel de la commune de Limoges-Fourches, tel qu'il figure en annexe n° 1 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer, au nom du Département.

Article 2 : d'approuver la convention relative à l'accompagnement proposé par le Département pour la réalisation du site Internet institutionnel de la commune de Dammarie-les-Lys, tel qu'il figure en annexe n° 2 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42):

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE Mme Véronique VEAU M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (4):

M. Arnaud de BELENET M. Bernard CORNEILLE Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne